



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

39. Comment lutter contre les discriminations ?

Rencontre du 9 octobre 2025 - Ligue de l'enseignement, Toulon (83)



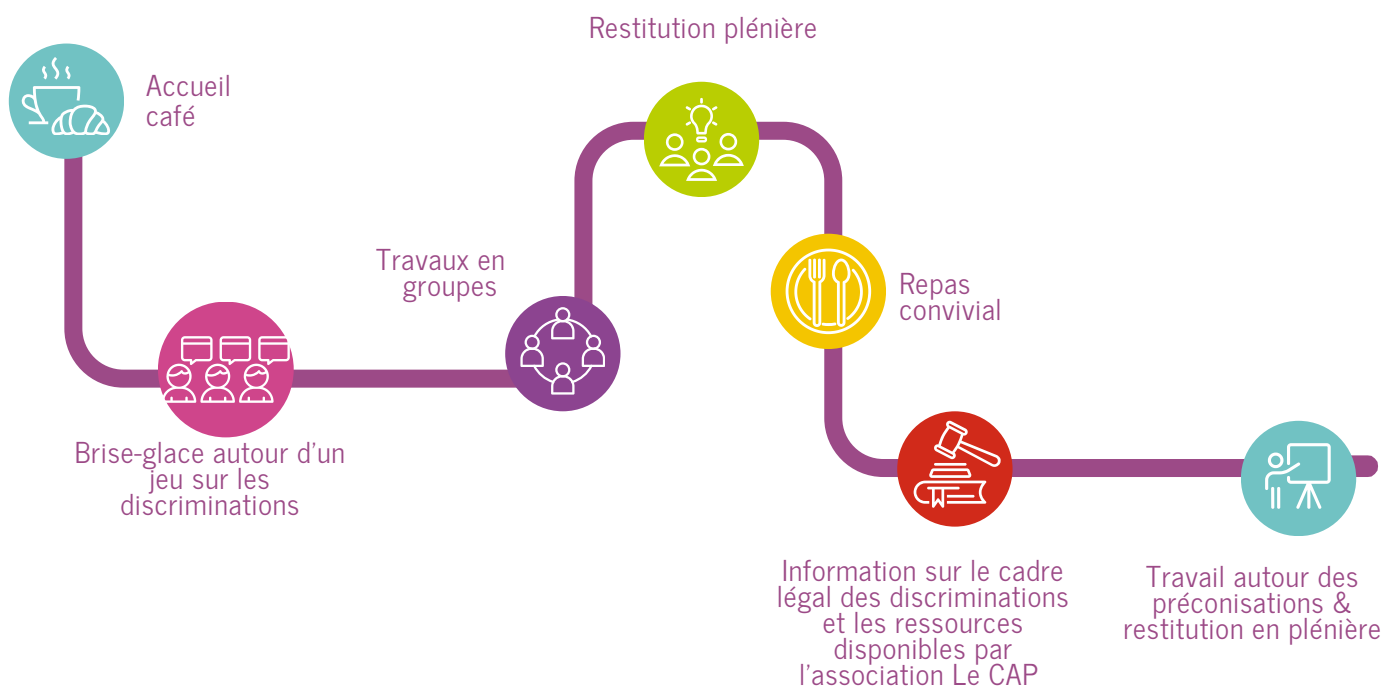
Le Conseil Régional des Personnes Accompagnées est une assemblée qui organise tous les 3 mois des rencontres entre les personnes accueillies / accompagnées (ou l'ayant été) et des professionnels pour réfléchir, ensemble, à des propositions concrètes pour faire évoluer les politiques publiques qui les concernent. A l'issue de chaque réunion, une contribution reprenant l'ensemble des propositions formulées est largement diffusée tant auprès des participants au CRPA que des partenaires institutionnels et des pouvoirs publics, ou autre organisme potentiellement concerné.

Le CRPA est défini par le décret du 26 octobre 2016 comme “ un lieu d'échanges, de réflexion, de construction collective et d'alerte des pouvoirs publics ”. Il a été créé pour développer cette participation lors de réunions composées majoritairement de personnes accueillies / accompagnées (environ 70%) et constitue une occasion d'exprimer son point de vue de manière libre dans un espace convivial et respectueux.





DÉROULÉ DE LA PLÉNIÈRE :





? LES CONSTATS

Durant nos échanges nous avons constaté que de nombreuses discriminations persistaient et se superposaient, dans de nombreux domaines :

Logement

Le manque de dispositifs, de places d'hébergement renforce le sentiment de discriminations, sentiment d'inégalité dans l'aide et l'accès aux logements en fonction de l'origine des personnes. Le lieu de notre logement peu aussi être mal perçu et nous freiner certains accès.

Origines / couleur de peau

La couleur de peau, la consonnance étrangère d'un nom de famille, peuvent constituer des freins pour les personnes dans l'accès au travail par exemple. Sur les documents administratifs, les personnes nées hors Union-Européenne porte toute le même numéro (99), donnant un sentiment que tous les autres pays sont une forme de masse.

La question des contrôle de police fréquents, "au faciès", a beaucoup été relevé.

"Les diplômes obtenus dans les pays d'origine ne sont pas reconnus. On dit à des médecins que ici ils peuvent être infirmiers"

Handicaps

Qu'il s'agisse des handicaps physiques ou psychologiques, les personnes sont confrontées à la non adaptation des logements, des transports, des plans d'urbanisme... Le manque d'inclusion entraîne de la discrimination.

L'apparence physique peut aussi constituer un critère de discrimination.

"Les fauteuils roulants ne peuvent pas passer quand il y a des racines d'arbres sur les trottoirs"

Accès aux droits, aux services publics

Qu'il s'agisse de la santé, de la domiciliation, l'information aux droits... La précarité, l'âge, la maîtrise du français, le lieu d'habitation sont autant d'éléments qui peuvent constituer des facteurs de discriminations pour les personnes et les freiner dans leur accès aux droits et aux services.

Emploi

Trop de compétences ou pas assez, difficultés d'accès en raison de l'âge, de la zone d'habitation, de la photo sur le CV, de sa situation familiale et financière... La recherche d'emploi est d'autant plus difficile pour les personnes sans domicile.

"En intérim on peut entendre "vous ne pouvez pas avoir ce travail là"... et ce n'est pas qu'une question de compétences"

Orientation sexuelle

Les discriminations, les insultes, le harcèlement que peuvent vivre les personnes en raison de leur orientation sexuelle a de graves conséquences sur leurs existences.

"Mon voisin, homosexuel, était au bord du suicide à cause de la discrimination qu'il subissait"

Accès à l'hygiène / aux soins

Le manque d'accès à l'hygiène constitue un facteur de discrimination important et souvent lié à la précarité.

Refus de soins en raison du nom de famille, ou remarque sur le poids d'une personne de façon non pertinente médicalement.

"Les douches sont parfois payantes dans les associations... C'est pas normal !"





? LES CONSTATS

Les discriminations vécues ou constatées par les personnes ont des conséquences directes sur leurs existences :



Perte de confiance en soi



“Les discriminations sont parfois banalisées”

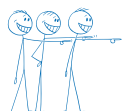


Sentiment d'injustice



Déception liée à l'échec

Sentiment de déshumanisation



Rejet, mépris, isolement

Frein à l'épanouissement personnel



Impression d'être dominé

Sentiment de ne plus être protégé, de manquer de compétences, de capacités



Cumul des stigmates, difficulté à dénoncer les situations de discriminations car peur de vivre de nouvelles discriminations



Sentiment de blocage



Colère

Dépression



“C'est un cercle vicieux, on tourne en rond”





NOS PRÉCONISATIONS POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS QUI NOUS TOUCHENT :

Identifier la source des discriminations

- Les discriminations sont, un problème sociétal, que l'on peut aborder comme une maladie : d'abord diagnostiquer les causes puis traiter les symptômes ;
- Les discriminations viennent de questions d'éducation, de rapport à l'autre ;
- Les discriminations viennent aussi du fait que l'on ne se connaît pas assez les uns les autres, que l'on ne se mélange pas ;
- Manque de justice sociale, d'égalité, d'inclusion et d'acceptation des différences.

Pouvoir agir à son échelle contre les discriminations et lorsque l'on en est victime

- Se renseigner sur les structures, être acteur de son parcours, avoir de l'audace ;
- Connaître les outils pour identifier une discrimination ;
- Discuter avec des professionnels, notamment de santé mentale, qui peuvent nous accompagner ;
- Mobiliser un syndicat interne ou externe ;
- Se renseigner sur la législation, trouver des interlocuteurs avec qui en échanger ;
- Se sensibiliser sur les questions de discriminations, faire preuve de tolérance, d'écoute, de solidarité, d'empathie, de savoir-vivre ;
- Encourager le dialogue, la médiation, la réparation, la reconnaissance et le respect ;
- Importance de se remettre en question, tout le monde peut commettre des impairs, ce qui compte c'est de pouvoir le questionner.

Des propositions pour faire changer la société !

- Renforcer le passage d'information pour que un maximum de personnes connaissent leurs droits en s'appuyant sur des réseaux d'informations déjà existants : rajouter une page consacrée aux discriminations dans les guides d'informations (type Soliguide), auprès des commerçants solidaires, dans tous les lieux et supports existants auxquels ont accès les personnes éloignées du droit ;
- Continuer de communiquer constamment sur le sujet, faire de la prévention dès l'école (avec les délégués de classe par exemple), sur les lieux de vie, les centres pénitenciers, les hôpitaux... ;
- Faire en sorte qu'il y ait toujours deux personnes présentes lors des entretiens d'embauche afin de limiter les risques de discriminations. Dans la mesure du possible, avoir des binômes paritaires ;
- Avoir de l'affichage dans les espaces publics (comme les Mairies) sur les enjeux de discriminations, et ce dans plusieurs langues ;
- Mélanger les personnes, les différences, les publics dans les différents espaces ;
- Faire de la prévention dans les lieux qui accueillent du public ;
- Chaque lieu qui accueille du public doit avoir une personne référente sur les discriminations ;
- Rajouter un bloc de formation consacré aux discriminations pour les métiers de l'action sociale.





RAPPEL DU CADRE LÉGAL DES DISCRIMINATIONS ET DES SOLUTIONS QUI EXISTENT :



Le Cap - Maison régionale des femmes

L'association le Cap, basé à Draguignan accueille et accompagne les personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Elle est également investie sur les enjeux d'égalité professionnelle, notamment autour des questions de harcèlement au travail.

Définition légale de la discrimination

La discrimination est un traitement inégal ou injuste basé sur des caractéristiques comme l'origine ou le sexe. Elle peut être intentionnelle ou non, impactant l'égalité et la dignité des individus.

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme tout comme les lois nationales fournissent des recours juridiques contre les discriminations et assurent la protection des citoyens et de leurs droits.

Deux formes de discriminations :

Discrimination directe : elle implique un traitement inégal explicite qui cible certains individus ou groupes

Discrimination indirecte : elle résulte de règles neutres qui désavantagent disproportionnellement certains groupes.

Il existe 25 critères de discrimination : origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, patronyme, lieu de résidence, santé, de leur perte d'autonomie, handicap, caractéristiques génétiques, moeurs, orientation sexuelle, de leur identité de genre, âge, opinions politiques, activités syndicales, lanceur d'alerte, capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée.

Qui peuvent s'appliquer dans différents domaines, définis dans le Code Pénal :

- Refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;
- Entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;
- Refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ;
- Subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue aux articles 225-1-1 ou 225-1-2 du Code Pénal ;
- Subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225-1 ou prévue aux articles 225-1-1 ou 225-1-2 du Code Pénal ;
- Refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2° de l'article L. 412-8 du code de la sécurité sociale.

Lorsque le refus discriminatoire concerne le refus de la fourniture d'un bien ou d'un service, et qu'il est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 euros d'amende.

Article 225-2 du Code Pénal : La discrimination est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.





RAPPEL DU CADRE LÉGAL DES DISCRIMINATIONS ET DES SOLUTIONS QUI EXISTENT :

Politiques publiques et lois anti-discrimination



Les Etats mettent en place des lois strictes pour interdire toute forme de discrimination et garantir l'égalité des droits.



Les réglementations incluent des sanctions pour les pratiques discriminatoires afin d'assurer leur respect effectif.



Les politiques encouragent un environnement inclusif en valorisant la diversité dans tous les secteurs.

Le rôle de l'éducation et de la sensibilisation



L'éducation aide à déconstruire les préjugés en promouvant la compréhension et le respect des différences culturelles et sociales.



Les campagnes de sensibilisation jouent un rôle clé pour changer les mentalités et encourager l'adoption de comportements inclusifs.



Les formations spécifiques favorisent l'intégration en fournissant des outils pour encourager la diversité et l'inclusion dans tous les milieux.

Engagement des entreprises et de la société civile



Les entreprises adoptent des politiques internes pour favoriser la diversité et l'inclusion au sein de leurs équipes.



Elles encouragent la responsabilité sociale en soutenant des initiatives qui favorisent l'égalité et le respect des différences.



Les formations spécifiques favorisent l'intégration en fournissant des outils pour encourager la diversité et l'inclusion dans tous les milieux.

C'est la plateforme d'accompagnement du **Défenseur des droits** sur les discriminations. Toute personne victime de discrimination peut appeler pour être aidé. Il existe également un chat en ligne.

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante, qui a deux missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous





RAPPEL DU CADRE LÉGAL DES DISCRIMINATIONS ET DES SOLUTIONS QUI EXISTENT :

Pour pouvoir être acteur de son parcours en cas de discrimination, quelques outils peuvent vous aider :

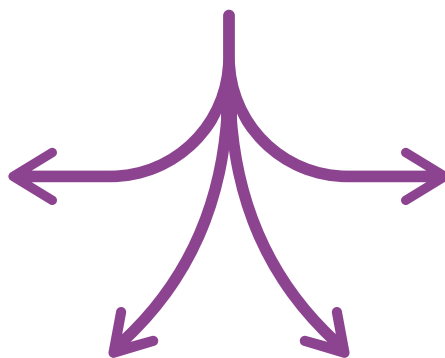
- Vous tourner en premier vers **le Défenseur des droits**, qui pourra vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche (rien n'empêchant par la suite de déposer plainte si vous le souhaitez) ;
- **Ecrire pour vous même ce qu'il s'est passé** : quoi ? qui ? quand ? où ? comment ? , cela pourra vous aider à restituer l'ordre chronologique, bien identifier les faits, pouvoir expliquer votre situation ;
- Si vous souhaitez demander des explications à la personne/l'organisation qui a agi de façon discriminante envers vous, **pensez à passer par l'écrit** (mail puis recommandé en cas de non réponse) et à résumer la situation en 10-15 lignes maximum en soulignant bien les faits et leur ordre d'apparition.



Assumer - S'imposer - Décider de ses choix et ne pas laisser les autres décider pour soi

Complexité de la discrimination

La discrimination a des causes et des effets variés qui impactent profondément la société.



Construction d'une société inclusive

L'objectif est une société juste, égalitaire et inclusive pour tous les individus.

Importance de la compréhension

Comprendre les mécanismes de la discrimination est essentiel pour la combattre efficacement.

Engagement collectif

Lutter contre la discrimination nécessite lois, éducation et mobilisation sociale collective.





REMERCIEMENTS

Un immense merci à tous les participants de cette plénière du CRPA, mais également de Ligue de l'Enseignement du 83 pour son accueil, la Gamelle du midi pour le repas, l'association Le Cap pour son intervention, les délégués pour leur investissement et la préparation de cette journée !



Retrouver toutes les contributions du CRPA



dihai

Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement



PREMIER MINISTRE
MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



URIOPSS

